

# STRATÉGIE TOURISTIQUE

LOZÈRE 2017 - 2021

## CAHIER DES CHARGES

# « Pass'Lozère » Édition 2019



*\*Le logo sera retravaillé pour 2019*

Date de remise des offres :

**Jeudi 14 février 2019**

## QUELS SONT LES AVANTAGES À ADHÉRER AU « PASS LOZÈRE » ?

- bénéficier d'actions de promotion élargies et de différents canaux de communication (papier, radio, numérique, ...),
- augmenter les flux de clientèles et la fréquentation de votre site et/ou activité.

Bref, **vous gagnerez en visibilité !**

## C'EST QUOI ?

Le « Pass Lozère » c'est un passeport qui donne des avantages promotionnels pour les touristes et les lozériens sur différents sites de découverte et activités.

Il permet de faire bénéficier pendant une longue période de nombreuses réductions en tous genres.

Pour le territoire, c'est aussi de la valeur ajoutée :

- renforcer notre visibilité et **valoriser les sites touristiques lozériens** ;
- **promouvoir** la diversité de l'**offre lozérienne** ;
- favoriser l'itinérance sur le territoire et le **renvoi de clientèles** vers d'autres offres touristiques.

## À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Il s'adresse à 2 types de clientèles :

- les **habitants** du département,
- les **touristes** séjournant sur le territoire.

## QUELLE FORME ?

Il se présente sous la forme d'un **livret papier** comprenant :

- la **carte** de la Lozère,
- les **offres** promotionnelles par thématique,
- un feuillet **descriptif** de l'offre,
- un **coupon détachable** à récupérer.

## QUAND ET COMBIEN DE TEMPS ?

En 2019, le Pass est **valable toute l'année**. Les offres hivernales seront valables jusqu'au 9 mars 2020.



*le Vallon du Villaret*

le Vallon du Villaret

Depuis 25 ans, un parc entre jeu, art et nature : unique !  
Plus de 100 surprises, 3 à 5 h de découvertes ludiques, artistiques, aventureuses, accessibles de 2 à 92 ans !  
*fr english !*

Tous les jours sans exception du 8 avril jusqu'au 2 septembre inclus.  
Puis les week-ends et tous les jours des vacances scolaires de Toussaint jusqu'au 4 novembre.

Avril, mai, juin : 10h30 à 18h45 (entrées jusqu'à 16h30)  
Juillet, août : 10h à 18h45 (entrées jusqu'à 16h30)  
Septembre, octobre : 11h à 18h (entrées jusqu'à 16h)

Le Vallon du Villaret  
48190 BAGNOLS-LES-BAINS  
0 4 66 47 43 76  
www.levallon.fr

**TARIF ADULTE PASS - X €**  
Plein tarif - X €



## COMMENT ÇA MARCHE ?

Deux situations peuvent se présenter :

### **1<sup>er</sup> cas : Le client se présente avec le Pass papier (ou éventuellement numérique) :**

1. Appliquer la réduction au détenteur du Pass ainsi qu'à toutes les personnes qui l'accompagnent.
2. Apposer votre tampon à la fin du Pass pour leur permettre de participer au jeu concours leur permettant de gagner un séjour en Lozère (offert par Lozère Tourisme).



### **2ème cas : Le client se présente sans le Pass :**

1. Réaliser votre prestation au tarif normal.
2. Une fois votre prestation terminée, offrez-lui un Pass'Lozère pour l'inciter à se rendre dans d'autres structures partenaires.



**Les réductions seront valables pour le détenteur du Pass et l'ensemble des personnes qui l'accompagne.**

## COMMENT LE CLIENT SE PROCURE LE PASS ?



Pour cibler au plus près les clientèles touristiques, cette année le Pass sera aussi disponible chez les hébergeurs.

Des exemplaires seront également présents dans les Offices de Tourisme et chez les prestataires adhérents.

## COMMENT Y ADHÉRER ?

**L'adhésion est gratuite !**

Pour figurer dans le Pass, vous devez vous engager à :

- être ouvert au minimum 6 mois dans l'année (sauf pour les festivals),
- promouvoir le Pass sur votre site et sur vos supports de communication,
- communiquer votre fréquentation,
- récupérer les coupons détachables et comptabiliser le nombre d'entrées induites par le Pass.

L'offre doit être initialement payante, pour justifier d'une réduction.

Les types de structures autorisées :

- ✓ **sites touristiques, culturels ou de loisirs,**
- ✓ **prestataires d'activités de pleine nature,**
- ✓ **loueurs de matériel,**
- ✓ **festivals,**
- ✓ **boutiques de producteurs et/ou d'artisans d'art.**

## QUELS SERONT LES MOYENS DE DIFFUSION ?

Le **Pass est gratuit** et sera mis à disposition du grand public chez les hébergeurs, les offices de tourisme et dans vos structures. Pour 2019, plus de **30 000 exemplaires seront édités** par le Département et disponibles dès le mois d'avril.

En complément de la version papier, une **version numérique est à l'étude**. **Votre offre promotionnelle s'appliquera également sur cette version numérique.**

De plus, vous bénéficierez d'un **plan média** grâce aux services du Conseil départemental :

- présentation dans Couleurs Lozère ;
- présentation de l'opération sur les sites internet du Département, de Lozère Tourisme et des offices de tourisme ;
- articles de presse locale ;
- spots radio.



## QUELLES RÉDUCTIONS METTRE EN PLACE ?

Vous êtes libres de proposer le montant de réduction de votre choix. Néanmoins, les **offres** doivent être suffisamment **attractives** pour attirer les clients. (**ex : minimum 10 % sur la prestation proposée**).

Idéalement l'offre doit s'appliquer au détenteur du Pass et à l'ensemble des personnes qui l'accompagne. Toutefois, vous pouvez si vous le souhaitez, **définir un nombre limité de personnes** auquel s'applique la réduction. Ex : x % de réduction pour x personne, une entrée gratuite pour x entrées payantes, etc.

Les offres ne seront pas cumulables avec d'autres réductions existantes (exemple : les offres sur les sets de table dans les restaurants, les offres existantes dans d'autres Pass touristique...).

## COMMENT ENVOYER MES OFFRES ?

Vous souhaitez figurer dans le « Pass Lozère » saisissez votre proposition dans le questionnaire en ligne via le lien suivant : <https://goo.gl/forms/uxGWnfK8M8zTIhs72>

**P.S. :** Si vous rencontrez des difficultés pour compléter votre offre vous pouvez vous faire accompagner par votre OT.



**Vos propositions doivent nous parvenir au plus tard avant le  
jeudi 14 février 2019 à 12h.**

## COMMENT SONT JUGÉES LES OFFRES ?

L'analyse des offres sera réalisée en fonction :

- du respect des critères (cf. rubrique « Comment y adhérer » page 3),
- de la diversité de l'offre territoriale,
- des offres promotionnelles proposées,

Par ailleurs, les offres seront sélectionnées en Comité de sélection, composé d'élus du Conseil départemental ainsi que de techniciens du Département et de Lozère Tourisme.

## ET LA SUITE ?

<b>14 février à 12h :</b>	retour des offres promotionnelles des partenaires
<b>fin février :</b>	comité de sélection
<b>mars :</b>	conception du Pass et échanges sur les modalités de fonctionnement du Pass avec les prestataires
<b>début avril :</b>	lancement du « Pass Lozère » et diffusion des exemplaires

## DES QUESTIONS, QUI PUIS-JE CONTACTER ?



**Le Conseil Départemental de la Lozère :**

Emmanuelle SOLIGNAC  
Chargée de mission tourisme  
Tel : 04 66 49 60 88  
Mail : [emsolignac@lozere.fr](mailto:emsolignac@lozere.fr)

ou

Anne TARDIEU  
Directrice Adjointe du Développement et du Tourisme  
Tel : 04 66 49 66 50  
Mail : [atardieu@lozere.fr](mailto:atardieu@lozere.fr)

